



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

COM : Saint-Pierre-et-Miquelon

Question écrite n° 23358

### Texte de la question

Mme Annick Girardin attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la discrimination bancaire qui continue à s'exercer à l'encontre des chèques émis par les banques de Saint-Pierre-et-Miquelon. En effet, ces chèques français font encore aujourd'hui l'objet d'un traitement manuel, et donc de charges, qui les assimilent à des chèques étrangers. Malgré les efforts menés par les banques, au niveau local et national, ainsi que par les institutions de la profession bancaire, pour intégrer les banques de l'archipel au système image-chèque, cette situation reste d'actualité et pose un réel problème d'égalité pour les citoyens de Saint-Pierre-et-Miquelon. Aussi, elle lui demande des précisions quant aux mesures que le Gouvernement compte adopter pour résoudre enfin cette situation.

### Texte de la réponse

La profession bancaire a été saisie en 2006 de la difficulté évoquée par l'auteur de la question et il a été mis en place un dispositif de type « échange image-chèque » (EIC) permettant de s'adapter aux exigences opérationnelles des établissements locaux de Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce dispositif est normalement opérationnel depuis le 1er janvier 2008.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Annick Girardin](#)

**Circonscription :** Saint-Pierre-et-Miquelon (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23358

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mai 2008, page 4129

**Réponse publiée le :** 9 septembre 2008, page 7798